

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 1/11

Date d'impression : 01.12.2022

Révision: 30.09.2020

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Identification de la substance/préparation: SOLIPOL special Entkalker

UFI: GJYP-5YYT-V80Q-D9FA

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation Détartreur

Utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise:

ORO-Produkte Marketing International GmbH

Im Hengstfeld 47

D-32657 Lemgo

Tél.: +49 (0)5261 28893-0

Télécopieur +49 (0)5261 28893-48

Distributeur:

Solis of Switzerland AG, Europastrasse 11,

CH-8152 Glattbrugg, Switzerland,

Phone +41 (0)44 874 64 64

Service chargé des renseignements:

Département Assurance qualité

Courrier électronique : info@oro-marketing.de, www.oro-marketing.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse + 41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1C H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger GHS05

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide (2S)-2-hydroxypropanoïque

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 2/11

Date d'impression : 01.12.2022

Révision: 30.09.2020

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Identification de la substance/préparation: SOLIPOL special Entkalker

(suite de la page 1)

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu et récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2 Préparations
Description: Produit de nettoyage

Composants dangereux:

CAS: 5949-29-1 Numéro CE: 691-328-9 Reg.nr.: 01-2119457026-42	acide citrique ☠ Eye Irrit. 2, H319	10-25%
CAS: 79-33-4 EINECS: 201-196-2 Reg.nr.: 01-2119474164-39	acide (2S)-2-hydroxypropanoïque ☠ Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318	5-10%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des mesures de premiers secours
Indications générales: Gants de protection

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Provoque de graves lésions des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction:

Brouillard d'eau

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 3/11

Date d'impression : 01.12.2022

Révision: 30.09.2020

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Identification de la substance/préparation: SOLIPOL special Entkalker

(suite de la page 2)

Poudre d'extinction

Mousse

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

Oxydes de carbone (COx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

Éviter l'écoulement du produit dans la nappe phréatique/les eaux. Éviter l'écoulement du produit non dilué ou en grandes quantités dans les égouts.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir compte des indications sur l'étiquette et du mode d'emploi.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Éviter tout contact avec les yeux.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Tenir hors de portée des enfants.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 4/11

Date d'impression : 01.12.2022

Révision: 30.09.2020

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Identification de la substance/préparation: SOLIPOL special Entkalker

(suite de la page 3)

Classe de stockage: 12

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

PNEC

CAS: 5949-29-1 acide citrique

Eau	0,44 mg/l (Eau douce) 0,044 mg/l (Eau de mer)
Installation de traitement des eaux usées (ITEU)	1.000 mg/l (Microorganismes)
Sédiments	34,6 mg/kg dw (Eau douce) 3,46 mg/kg dw (Eau de mer)
Sol	33,1 mg/kg soil dw (Sol)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire: Filtre A-P1

Protection des mains:

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Éviter un contact direct avec le produit chimique / le produit / la préparation à l'aide de mesures d'organisation.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux 6

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,35$ mm

Valeur pour la perméabilité: taux 6

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 5/11

Date d'impression : 01.12.2022

Révision: 30.09.2020

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Identification de la substance/préparation: SOLIPOL special Entkalker

(suite de la page 4)

plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection conformes à la norme EN 166 (p. ex. lunettes à monture avec protection latérale)

Protection du corps: N'est pas nécessaire.

Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Respecter le mode d'emploi, le dosage recommandé et les remarques concernant le recyclage.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur:	Transparent
Odeur:	Reconnaissable
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH à 20 °C	1-1,8
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Dynamique:	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau:	Entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non pertinent Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,1 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non pertinent Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Teneur en solvants:	
Eau:	69,9 %
VOC (CE)	0 % (1999/13/EG)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 6/11

Date d'impression : 01.12.2022

Révision: 30.09.2020

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Identification de la substance/préparation: SOLIPOL special Entkalker

(suite de la page 5)

VOCV (CH)	0,00 %
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.**Conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.**10.5 Matières incompatibles:**alcalis forts
agents oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux:**Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Anhydre de l'acide maléique**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 7/11

Date d'impression : 01.12.2022

Révision: 30.09.2020

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Identification de la substance/préparation: SOLIPOL special Entkalker

(suite de la page 6)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
CAS: 5949-29-1 acide citrique

Oral	LD ₅₀	5.400 mg/kg/bw (Souris)
Dermique	LD ₅₀	>2.000 mg/kg/bw (Rat)
Inhalatoire	ATE	>5 (non spécifié)

CAS: 79-33-4 acide (2S)-2-hydroxypropanoïque

Oral	LD ₅₀	3.543 mg/kg/bw (Rat) (EPA OPP 81-1)
Dermique	LD ₅₀	>2.000 mg/kg/bw (Rat) (EPA OPP 81-2)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables
Ingestion:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Inhalation:

Toux

Peut irriter les voies respiratoires.

Contact Avec La Peau:

Peut avoir un effet dégraissant sur la peau en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Contact Avec Les Yeux:

Provoque de graves lésions des yeux.

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1 Toxicité
Toxicité aquatique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CAS: 5949-29-1 acide citrique

LC ₅₀ /96h	440-760 mg/l (Poissons) (OECD 203)
-----------------------	------------------------------------

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 8/11

Date d'impression : 01.12.2022

Révision: 30.09.2020

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Identification de la substance/préparation: SOLIPOL special Entkalker

(suite de la page 7)

EC ₅₀ /72h	120 mg/l (Daphnia magna)
NOEC	425 mg/l (Algues)
CAS: 79-33-4 acide (2S)-2-hydroxypropanoïque	
LC ₅₀ /96h	195 mg/l (Danio rerio) (OECD 203)
EC ₅₀ /48h	130 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
EC ₅₀ /72h	>2.800 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
NOEC/96h	180 mg/l (Danio rerio) (OECD 203)

Indications générales:

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

12.2 Persistance et dégradabilité
CAS: 5949-29-1 acide citrique

Biodégradabilité 97 % (28d) (OECD 301 B)

CAS: 79-33-4 acide (2S)-2-hydroxypropanoïque

Biodégradabilité >60 % (28d)

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB
PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes
Comportement dans les stations d'épuration:

En cas d'adduction appropriée de faibles concentrations dans des stations d'épuration biologiques adaptées, aucune perturbation de l'activité de dégradation des boues activées. Avant d'évacuer de grandes quantités, demander l'autorisation de l'autorité compétente.

Autres indications:
Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Éviter l'écoulement du produit dans la nappe phréatique/les eaux. Éviter l'écoulement du produit non dilué ou en grandes quantités dans les égouts.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation:

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 9/11

Date d'impression : 01.12.2022

Révision: 30.09.2020

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Identification de la substance/préparation: SOLIPOL special Entkalker

(suite de la page 8)

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses

15 01 02 emballages en matières plastiques

Emballages non nettoyés:
Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR/RID, IMDG, IATA UN3265

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR/RID UN3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

IMDG, IATA CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR/RID

Classe 8 (C3) Matières corrosives.
Étiquette 8

IMDG, IATA

Class 8 Matières corrosives.
Label 8

14.4 Groupe d'emballage
ADR/RID, IMDG, IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement
Marine Pollutant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

Numéro d'identification du danger (Indice
Kemler): 80

No EMS: F-A, S-B

Segregation groups (SGG1) Acids

Stowage Category A

Stowage Code SW2 Clear of living quarters.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 10/11

Date d'impression : 01.12.2022

Révision: 30.09.2020

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Identification de la substance/préparation: SOLIPOL special Entkalker

(suite de la page 9)

Segregation Code	SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR/RID	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	E
IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

Marquage selon les directives CE:
Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

Ne contient aucun ingrédient étiqueté conformément au règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Directive 2012/18/UE Non applicable

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Règlement (CE) N° 649/2012

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 11/11

Date d'impression : 01.12.2022

Révision: 30.09.2020

Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Identification de la substance/préparation: SOLIPOL special Entkalker

(suite de la page 10)

Prescriptions nationales:

Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)

Ordonnance sur la protection de l'air OPair (RS 814.318.142.1)

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Autres prescriptions (UE): Directive 98/24/CE

Autres prescriptions (UE): Règlement (CE) No 648/2004

VOCV (CH) 0,00 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Remarques pour formation

Veiller à fournir les informations et les instructions requises et à bien former les utilisateurs.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul

Service établissant la fiche technique:

Département Assurance qualité

Courrier électronique : info@oro-marketing.de, www.oro-marketing.de

Numéro de la version précédente: 3.0

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

EC50: effective concentration, 50 percent

OECD: Organization for Economic Co-operation and Development

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IBC: Intermediate bulk container

MARPOL: Marine Pollution

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Sources Fiches de données de sécurité sur les matières premières, eur-lex.europa.eu, echa.europa.eu

* **Données modifiées par rapport à la version précédente** Remplace la version 2,0